

## **Politique Nationale de l'Eau : 10 ans plus tard, on rame toujours!**

La Politique nationale de l'Eau (PNE) du Québec a célébré fin 2012 son dixième anniversaire. En ce début d'année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau, *Eau Secours!*, la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau, tente un court bilan de sa mise en œuvre.

Dévoilée le 26 novembre 2002, la PNE a été rédigée avec la collaboration de la Coalition *Eau Secours!* à la suite du rapport de la commission Beauchamp, puis adoptée par le gouvernement provincial. L'objectif, clairement affiché, était d'offrir à l'eau du Québec un cadre institutionnel adapté en l'élevant au rang de patrimoine commun de tous les Québécois.

La qualité de l'eau est sans doute meilleure aujourd'hui au Québec qu'elle ne le fut par le passé : le flottage du bois n'est plus pratiqué et nombre d'industries polluantes ont été réglementées (textile, tannerie, pétrochimie, pâtes et papier etc.) De nets progrès ont également été enregistrés en matière d'assainissement des eaux usées grâce au le financement fédéral et provincial des infrastructures : les usines d'épuration des eaux usées, par exemple. Dans la même optique, la gestion des eaux pluviales s'améliore dans les agglomérations, et les Québécois semblent prendre peu à peu conscience de l'importance de préserver l'environnement et le bien commun. La stratégie québécoise d'économie d'eau potable (2005), qui vise un objectif de réduction de 20% de la consommation de l'eau potable par les municipalités pour 2017, est aussi à souligner comme une mesure importante impulsée par l'adoption de la PNE.

Toutefois, bien du chemin reste à parcourir pour atteindre les objectifs énoncés en 2002 car des menaces continuent à peser sur l'eau. La pollution constitue un des enjeux écologiques et de santé publique de premier plan. Celle-ci est diffuse et polymorphe : rejets de produits toxiques de plus en plus nombreux et complexes par les industries, eaux usées non adéquatement désinfectées par les usines d'épuration, pollutions agricoles diverses, etc. Cette contamination bouleverse les écosystèmes et favorise la propagation des cyanobactéries (algues bleues) et des espèces envahissantes. Dans le contexte où le gouvernement canadien ne cesse de réduire l'impact des normes environnementales qui ne protègent plus ni l'habitat du poisson, ni la plupart des lacs et rivières du Québec, il serait primordial que les lois québécoises viennent prendre la relève ou que nos élus fassent pression auprès du gouvernement Harper pour mettre un terme au définancement massif de la recherche et à l'abandon des mesures de protection de l'eau.

Il serait erroné de penser que le Québec a su se doter d'une réglementation suffisamment contraignante pour protéger l'eau de manière appropriée. Par exemple, en 10 ans, le financement accordé aux Organismes de Bassins Versants (OBV) a baissé ; cela a évidemment porté préjudice à l'accomplissement de leur mission (réaliser un bilan hydrographique des différents bassins pour établir des plans d'intervention). Le peu de pouvoir qu'on leur accorde pour réaliser un mandat aussi important est aussi un grave problème. Conçus comme des organismes de concertation du milieu, ils ne sont pas toujours en mesure d'établir un consensus des intérêts divergents des différents acteurs locaux ; les actions importantes ayant un impact significatif sur les bassins versants sont rares ou trop tardives. Il en est de même pour les comités d'intervention prioritaires (ZIP) qui ne reçoivent pas assez de financement pour protéger le fleuve correctement. Le secteur des groupes de protection des lacs ou des groupes de protection de l'eau a, lui aussi, subi des coupures de financement suffisamment importantes pour en faire disparaître plusieurs. Les

bonnes intentions de la loi n'ont pas eu d'effets notables sur le terrain. C'est le ministre du développement durable qui est ultimement responsable de l'application de la loi de l'eau. Pourtant peu de ministres au cours de ces 10 ans ont su exercer le leadership nécessaire auprès des gouvernements qui se sont succédés sans grands changements sur l'état des plans d'eau du Québec.

Au Québec comme un peu partout dans le monde, l'eau, source de vie, fait également naître des convoitises. Sur cet enjeu également, le gouvernement n'a pas su prendre la mesure de la menace. Le captage d'eau pour les eaux en bouteille se poursuit sans encombre et n'est toujours pas suffisamment encadré. L'eau de nos nappes souterraines est presque offerte à des compagnies privées sans études sérieuses sur l'impact de ces ponctions sur l'ensemble du bassin versant. La recherche et l'étude de nos réserves en eau n'en est qu'à ses premiers balbutiements et nous nous permettons, au Québec, de vendre un bien collectif sans savoir comment cela affectera nos écosystèmes, ni si nos réserves en eau potable suffiront à la demande croissante des municipalités. De même, le récent développement des Partenariats Publics-Privés (PPP) pour gérer la distribution d'eau et la collecte des eaux usées dans plusieurs municipalités fait craindre l'arrivée de marchands de services d'eau, multinationales peu scrupuleuses qui n'ont en tête que leurs profits. De plus, l'adoption d'accords internationaux comme l'AÉCG entre le Canada et l'Union Européenne pourrait changer les règles du jeu et empêcher nos politiques et lois de faire leur travail de protection de l'eau. Pourtant le Québec vante cet accord, alors qu'il devrait tenter de protéger les marchés publics et en particulier les secteurs de la production, de la distribution et de l'assainissement de l'eau. L'eau est un bien public et doit demeurer sous gestion publique; dans cet esprit, l'arrivée de gros acteurs privés ne cadre pas avec l'esprit de la loi et la volonté démocratique des québécois.

Enfin le droit d'accès à l'eau et à l'assainissement n'est toujours pas reconnu par la loi. Cela même alors que plusieurs pays ont su franchir le pas et que l'Assemblée Générale des Nations Unies ait adopté une résolution (non signée par le Canada) en ce sens. Il existe au Québec, en 2013, des communautés qui n'ont pas accès à l'eau et à l'assainissement, particulièrement au sein des communautés autochtones du Nord. Il est urgent de progresser sur ces différents enjeux, et nous pressons le gouvernement de Madame Pauline Marois de faire preuve de volonté politique et de courage pour atteindre les objectifs de 2002, à l'arrivée de 2013.

Ainsi, nous demandons au gouvernement Marois de tenir les promesses faites lors de la campagne électorale :

- Interdire la fluoration de l'eau potable des municipalités au Québec, pour éviter l'ajout d'un produit toxique inutile dans les plans d'eau du Québec
- Interdire l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste et du pétrole de schiste qui menacent nos eaux souterraines et les réserves d'eau de l'ensemble des québécois
- Assurer le financement adéquat des OBV, de la recherche et des groupes de protection de l'eau
- Établir un moratoire sur tous les captages d'eau privés tant que des mesures environnementales sérieuses (évaluation des capacités du milieu, des ressources disponibles en eau sans nuire aux écosystèmes, etc.) ne les encadreront pas adéquatement
- Faire pression auprès du gouvernement fédéral pour que les accords internationaux (AÉCG) ne permettent pas le passage au privé de nos services et infrastructures publiques de l'eau.

De nombreux combats pour préserver notre eau et nos ressources naturelles sont menés actuellement. La Coalition *Eau secours!* est fière d'apporter sa contribution depuis bientôt 15 ans pour la défense de cette ressource vitale et stratégique en poursuivant son travail d'information, de sensibilisation des citoyens et de défense collective des droits.